

## **Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte Grand Besançon Immobilier d'Entreprises (SAIEMGB IE) - Désignation des délégués de la Ville de Besançon au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : La Société SAIEMGB Immobilier d'Entreprises, née de la scission en novembre 2006 de la SAIEMB de la Ville de Besançon en deux SEM à objet social distinct, a pour objet :

- la construction, la reconstruction, la réhabilitation, la rénovation et l'équipement de tout immeuble, local ou ouvrage nécessaire au développement économique et industriel ou au développement local,

- l'acquisition, la prise à bail à construction ou à bail emphytéotique ou la location simple ou au moyen d'un bail commercial de tels immeubles bâtis ou de locaux,

- l'acquisition, la prise à bail à construction ou à bail emphytéotique de tout terrain destiné à recevoir la construction de tels immeubles ou de locaux,

- la gestion, l'exploitation et l'entretien de ces immeubles, bâtis ou non bâtis, soit en tant que propriétaire ou preneur à bail, soit au titre d'une mission confiée par un tiers, à cette fin, la société pourra consentir tout type de bail, y compris les sous-locations, ou de convention d'occupation,

- la cession de ces immeubles, bâtis ou non bâtis, soit en entier, soit par lots, en l'état, ou après construction, reconstruction, réhabilitation ou travaux,

- à titre accessoire et pour faciliter la réalisation des activités ci-dessus, l'activité de marchand de biens, l'achat en vue de la revente de tous immeubles ou fractions ou lots d'immeubles, droits immobiliers, parts ou actions de sociétés immobilières, civiles ou commerciales, fonds de commerce, droit au bail, clientèles ou des souscriptions à des actions ou parts de sociétés en vue de les revendre.

La société exerce les activités visées ci-dessus, tant pour son propre compte que pour autrui ; elle exerce en particulier ces activités dans le cadre de conventions passées avec des collectivités territoriales et notamment dans le cadre de baux emphytéotiques, de conventions de mandats, de prestations de service, d'affermage ou de concessions de services publics.

Elle peut également créer et animer toute filiale, ou participer à toute société ou structure juridique appropriée contribuant à la réalisation de l'objet social.

Cette société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres où la Ville de Besançon dispose de 2 sièges.

Le Conseil Municipal est invité à :

- désigner les délégués suivants pour siéger au Conseil d'Administration :

- . M. FOUSSERET, Maire
- . M. Jacques MARIOT

- désigner M. FOUSSERET, Maire pour siéger à l'Assemblée Générale

- autoriser ses représentants à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées et notamment celle de Président du Conseil d'Administration, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration de la SAIEMB-IE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions et en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.*